

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

L'An deux mille vingt-trois, Et le trente mars à 20h00

100

200

100

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-quatre mars 2023 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY,

Présents: M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN Adjoints au Maire, M. Claude KRIEGUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Franck LAGNIAUX, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Emmanuelle PONCHANT, M. Jonathan ALLONGE, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ Conseillers Municipaux en exercice.

<u>Absents excusés</u>: Mme Karen RIAND Pouvoir à M. Alain BROCHARD, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY Pouvoir à M. Claude KRIEGUER.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN

DÉLIBÉRATION N°22/3.1 - ACQUISITION TERRAIN CADASTRÉ F 382

VU le code Général des collectivités territoriales,

Les propriétaires de la parcelle cadastrée F 382, le lieudit « Les muets », d'une superficie de 235 m², il a été proposé à la Commune d'acquérir ladite parcelle, au prix convenu de 300 €, frais d'acte et de notaire à la charge de la commune.

Il est donc proposé que le Conseil Municipal valide cette acquisition de parcelle et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les documents relatifs à cette acquisition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME l'acquisition de la parcelle cadastrée F 382 lieudit, au prix de 300 €, frais notariés à la charge de la commune

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer les documents relatifs à cette acquisition

Le Maire,

Le secrétair